

GLOSSAIRE

mesure d'application administrative - voir *mesure d'application*.

ordonnance administrative civile - une ordonnance juridique exécutoire et indépendante, établie directement par le programme d'application des réglementations, qui impose les conditions légales spécifiques et/ou des sanctions

mesure exécutoire civile judiciaire - voir *mesure d'application*

pouvoir hiérarchique - une approche à la gestion de l'environnement en vertu de laquelle le gouvernement énonce des prescriptions détaillées en matière d'environnement et œuvre ensuite à la promotion et à la mise en application de la conformité selon ces prescriptions.

contrôle de conformité - la collecte et l'analyse de l'information relative à l'état de la conformité.

promotion de la conformité - toute activité de nature à favoriser la conformité volontaire aux prescriptions. Les exemples de promotion de la conformité comprennent les programmes éducatifs, l'assistance technique et les subventions.

stratégie de conformité - une stratégie visant à atteindre la conformité aux prescriptions.

dissuasion - un climat qui décourage les gens à transgresser les prescriptions.

exécutoire – caractère de ce qui est obligatoirement mis en application.

caractère exécutoire – la limite à laquelle une prescription peut être obligatoirement mise en oeuvre.

mise en exécution (ou en application) - l'ensemble d'actions ou de mesures que les gouvernements ou autres peuvent prendre en vue d'atteindre la conformité au sein de la communauté réglementée et de corriger ou de mettre fin à des situations qui mettent en danger l'environnement ou la santé publique. La mise en exécution par le gouvernement comprend normalement des inspections, des négociations et des actions juridiques. Elle peut également inclure la promotion de la conformité.

programme d'application des lois (ou des prescriptions ou des réglementations) - un programme visant à atteindre la conformité aux prescriptions sur l'environnement et de corriger ou de mettre fin à des situations qui mettent en danger l'environnement ou la santé publique. Les programmes d'application des lois comprennent normalement les inspections, les négociations et les actions juridiques. Ils peuvent également inclure la promotion de la conformité.

mesure d'application - l'ensemble d'actions prises à l'égard d'une violation en vue d'amener le transgresseur à se conformer aux prescriptions et/ou à dissuader le transgresseur et autre de violer à l'avenir les prescriptions.

Mesure informelle - une mesure d'application qui n'impose pas de conditions ou de sanctions légales, ou être exécutoire, mais peut conduire, si elle est ignorée, à une réaction plus sévère. Les mesures informelles consistent d'habitude d'appels téléphoniques ou de documents avisant qu'une violation a été commise et qu'il est indispensable d'entreprendre l'action nécessaire pour corriger cette violation.

mesure administrative d'application des prescriptions - action légale en réponse à une violation traitée par un système administratif intégré au programme d'application.

mesure judiciaire civile d'application des prescriptions - poursuites officielles devant le tribunal pour imposer des conditions ou sanctions spécifiques légales en réponse à une violation.

mesure judiciaire pénale d'application des prescriptions - une mesure d'application des prescriptions préconisant les sanctions pénales (tels l'emprisonnement ou les sanctions financières) en punition du transgresseur pour les violations commises.

environnement - toutes les conditions externes affectant la vie, le développement et la survie d'organismes vivants.

audit ou vérification environnementale - évaluation périodique, systématique, exhaustive, documentée et objective d'une entreprise ou installation pour vérifier l'état de sa conformité avec les prescriptions sur l'environnement et/ou ses systèmes et pratiques de gestion ayant une incidence sur la conformité.

prescriptions en matière d'environnement - des pratiques et procédures spécifiques exigées par la loi pour réduire ou prévenir directement ou indirectement la pollution.

prescriptions spécifiques à l'entreprise ou l'installation - prescriptions s'appliquant à une entreprise ou une installation particulière.

prescriptions générales - prescriptions qui s'appliquent à un groupe d'entreprises ou d'installations.

entreprise ou installation - toute opération ou affaire.

prescriptions spécifiques à l'entreprise - voir *prescriptions en matière d'environnement*.

citation sur le terrain - une ordonnance administrative civile émise directement par l'inspecteur sur le terrain.

sanction - voir *sanction financière*

prescriptions générales - voir *prescriptions en matière d'environnement*

inspection - examen de l'état de conformité d'une installation.

loi - voir *véhicule*.

licence - voir *véhicule*.

sanction monétaire - une sanction qui doit être payée dans la monnaie du pays.

contrôle - voir *contrôle de conformité*.

ordonnance - un document appuyé par la force de la loi qui exige d'un contrevenant de prendre des mesures dans un délai déterminé pour corriger une violation ou mettre fin à une activité illégale.

pénalité - voir *sanction monétaire*.

permis - voir *véhicule*.

décideur - employé dans ce texte pour signifier toute personne impliquée dans l'élaboration ou la mise en oeuvre d'un programme d'application des lois, y compris les fonctionnaires administratifs, les fonctionnaires non gouvernementaux, les chefs d'industries, les élites universitaires et les citoyens.

pollution - la présence de matière ou d'énergie dont la nature, le lieu ou la quantité a des effets indésirables sur l'environnement.

prévention de la pollution - tout effort visant à réduire ou à empêcher l'émission de polluants. La prévention de la pollution comprend, à titre d'exemple, la modification d'un processus de fabrication de sorte que les polluants ne soient plus produits.

communauté réglementée - tous les individus, installations, entreprises et/ou établissements soumis à des prescriptions particulières.

réglementations - voir *véhicule*

programme réglementaire - programme qui comprend des prescriptions.

prescriptions - voir *prescriptions en matière d'environnement* ci-dessus.

sanction - toute conséquence négative imposée à un transgresseur.

auto-contrôle - processus par lequel une source mesure certaines de ses émissions, ses évacuations et/ou ses paramètres de performance afin de fournir des informations sur la nature des polluants évacués et/ou sur les opérations de ses technologies de contrôle.

auto-consignation - processus par lequel les sources maintiennent les registres où sont consignées certaines des activités réglementées qu'elles accomplissent (tels les chargements de déchets dangereux).

auto-vérification - processus par lequel les sources fournissent, périodiquement et/ou sur demande, aux fonctionnaires d'application des prescriptions des données sur l'auto-contrôle et l'auto-consignation.

source - une entreprise ou individu générateur de pollution.

assistance technique - assistance d'une nature scientifique ou technologique fournie au personnel de l'entreprise pour leur permettre de se conformer aux prescriptions en matière d'environnement.

véhicule - ce terme est employé dans le texte pour signifier tout document définissant ou étayant la définition des prescriptions en matière d'environnement. Les principaux véhicules de mise en oeuvre des prescriptions sur l'environnement sont (voir également Tableau 3-3 pour une définition plus détaillée) :

loi - document qui explicite la vision, la portée et les prérogatives des prescriptions destinées à protéger la santé publique contre les polluants et/ou à préserver et à restaurer l'environnement. Les prescriptions sont souvent définies ultérieurement dans des réglementations, permis et/ou licences. Certaines lois contiennent, elles-mêmes, des prescriptions.

réglementation - document qui fixe certaines prescriptions générales que la communauté réglementée doit satisfaire. Certaines réglementations sont appliquées directement. D'autres énoncent les critères et les procédures nécessaires à l'élaboration des permis et/ou licences.

permis - document qui stipule des prescriptions relatives à la construction ou au fonctionnement d'entreprises ou d'installations génératrices de polluants. Ces prescriptions peuvent être générales ou spécifiques à l'entreprise.

licence - document qui comporte des prescriptions relatives à la fabrication, l'essai, la vente et/ou la distribution de produits, tels les pesticides, susceptibles de représenter un risque à l'environnement ou à la santé publique s'ils sont mal employés. Ces prescriptions peuvent être générales ou spécifiques à l'entreprise.

violation - non conformité à une prescription.